

Compte rendu de séance Séance du 29 Juillet 2016

L' an 2016 et le 29 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Lysiane CHAPUIS le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Karine CAILLÈRE-GAUTIER, Michel FOURNIER, Mugnette BOURDOIS, Jean-Yves BRAULT, Elizabeth GROENEWEG, Jordan JACHIMOWIEZ, Jonathan LEFRANC, Gérard NAUDIN, Christine PASQUET.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 13/07/2016

Date d'affichage : 13/07/2016

A été nommé(e) secrétaire : Christine PASQUET

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 10 juin 2016
2. Fourrière : création d'une structure intercommunale
3. Rapport d'activités 4C 2015
4. Rapport 2015 du SPANC
5. Schéma de mutualisation
6. Radars pédagogiques
7. Cimetière (intervention de M DEPEE)
8. Spectacle de fin d'année
9. Informations diverses
10. Questions diverses

INTERVENTION DE M DEPEE :

M DEPEE est intervenu pour nous présenter un projet d'aménagement possible pour notre cimetière.

- 1) Dans un premier lieu, sécuriser les tombes « dangereuses » (déjà fait).
- 2) Procéder au relevage des tombes : entre le moment où l'on écrit les tombes à relever et le moment où les familles concernées par les tombes à relever, il s'écoule trois ans.
- 3) Concomitamment à ce relevage, il semble utile de réfléchir à un jardin du souvenir et à un columbarium.

Un plan financier sur plusieurs années sera présenté au budget 2017 et les décisions d'engager des frais seront prises à ce moment-là. D'ici là on peut engager la procédure de relevage des tombes ce qui va représenter un gros travail pour le conseil municipal. Nous allons travailler en commission dès septembre 2016.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JUIN 2016

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du 10 juin 2016.

2. FOURRIERE CANINE - CREATION D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE

Vu le courrier du président de l'Association des Maires du Loiret, Frédéric CUIILLERIER, en date du 15 juin 2016, proposant aux communes et communautés intéressées de déclencher une procédure de création d'un syndicat mixte de niveau départemental compétent en matière de fourrière animale et d'animer une démarche coordonnée en ce sens,

Considérant qu'en réponse à cette proposition, il est demandé au conseil municipal d'indiquer s'il désire qu'une telle structure voit le jour afin de remplacer l'actuelle association de gestion du refuge d'animaux (AGRA) pour pouvoir ensuite y adhérer,

Cela étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires du Loiret et forme donc le vœu que soit déclenchée une procédure de création d'un syndicat intercommunal de niveau départemental compétent pour gérer la fourrière animale des communes membres qui en sont membres. Il précise qu'il prévoit d'y adhérer si la structure devait être effectivement créée.

Accepte par conséquent que la commune d'Aillant sur Milleron soit intégrée dans le projet de périmètre établi par les soins de l'AML qui servira de base à la procédure de création proprement dite. Cette procédure devra intervenir dans un second temps sur la base d'une nouvelle délibération des communes comprises dans ledit projet de périmètre et qui sera adressée au préfet à cette fin.

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE CHATILLON COLIGNY

Le rapport d'activité de la Communauté de communes de Châtillon-Coligny avait été distribué avant le conseil municipal aux conseillers pour qu'ils l'étudient et posent des questions.

Christine PASQUET s'étonne que le Village d'Artisans ne fasse toujours pas partie des zones artisanales de la communauté de communes.

Les conseillers se demandent quel est le programme d'animation prévu pour le centre socio culturel créé à Nogent-sur-Vernisson.

Il est mentionné qu'un artisan s'est installé dans la zone artisanale de Saint Maurice sur Aveyron, mais nous ne l'avons toujours pas vu.

Les conseillers s'étonnent également que les dépenses réglées par la communauté de communes pour la zone artisanale d'Aillant sur Milleron ne soient pas indiquées.

Pour l'éclairage public, il n'y a aucun planning prévisionnel mentionné, le marché continue ou non?

Madame Le Maire est ravie que les conseillers municipaux aient lu le rapport et aient posé des questions pertinentes. Le conseil municipal d'Aillant n'est pas une chambre d'enregistrement. Il s'intéresse à ce qui se passe à la communauté de communes et essaie de comprendre ce qui s'y fait dans l'intérêt de nos communes.

4. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SPANC

Un bilan pour les administrés qui n'avaient pas été visités a été fait.

Le SPANC présente le programme achevé, mis en place en 2010 pour une durée de trois ans et, qui a permis de réhabiliter les installations en bénéficiant d'importantes subventions de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Madame le Maire souligne que la commune d'Aillant sur Milleron dispose encore de ce programme pour les administrés tardifs qui souhaiteraient réhabiliter leur installation. Elle est la seule commune du Loiret qui y a droit en égard aux efforts faits en réhabilitation du fait qu'on n'a pas d'assainissement collectif.

Madame le Maire s'étonne que le bilan du SPANC ne le mentionne pas.

Jean-Yves BRAULT signale que les chiffres ne correspondent pas entre le nombre d'installations contrôlées et le nombre qui reste à contrôler.

5. SCHEMA DE MUTUALISATION

Etant donné que les conseillers ont eu très peu d'information sur le sujet, ce point est reporté au conseil suivant le 30 septembre 2016.

Un exemplaire du schéma de mutualisation présenté à la réunion de la communauté de communes leur sera distribué pour la préparation du prochain conseil.

Les conseils municipaux ont un délai de 3 mois pour délibérer sur le schéma de mutualisation.

6. RADAR PEDAGOGIQUE

Le 22 avril nous avons demandé au Département la pose d'un radar pédagogique avec une étude de comptage/vitesse avant et après la pose du radar. Le 17 mai le Département nous a répondu favorablement.

Le 23 mai le Département a posé le radar mais seul le comptage est mis en place.

Le 30 mai le Département met en activité le radar jusqu'au 13 juin, date à laquelle il le retire. Un rapport nous est parvenu et il en ressort que 411 voitures en moyenne traversent quotidiennement Aillant dont 17 poids lourds. La vitesse moyenne est de 67.40 km/h pour les voitures et 62.3 km/h pour les poids lourds.

Pendant la durée de la pose du radar, il en ressort une baisse de 57 % des excès de vitesse en deux semaines. 85 % des véhicules qui roulaient en moyenne à 84.3 km/h ont roulé à 64km/h avec le radar actif soit une baisse de vitesse de 24 %.

Ce radar a visiblement sensibilisé les usagers de la route et a largement contribué au ralentissement des véhicules.

Une délibération est donc prise pour l'achat de deux radars, qui seraient positionnés sur la D41 aux deux entrées du village : un à l'entrée du village coté Le Charme - Aillant et coté Châtillon Coligny- Aillant.

Les membres du conseil décident d'achat de deux radars solaires.

7. INTERVENTION DE M DEPEE POUR LE CIMETIERE

L'intervention a eu lieu au début du conseil municipal.

8. SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Etant donné que nous n'avons pas eu de devis car l'association que nous avons choisie ne répond pas aux appels et nous ne savons pas s'ils sont disponibles le samedi 10 décembre, ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil le 17 septembre.

9. INFORMATIONS DIVERSES

Karine CAILLERE GAUTIER informe l'ensemble des conseillers qu'elle débute une école de cadre pour son travail et ne sera pas disponible pendant au moins dix mois voire plus. Elle accepte de rester conseillère mais souhaite renoncer à son statut de 1^{ère} adjointe au Maire. L'ensemble des conseillers acceptent la décision de Karine CAILLERE GAUTIER et trouvent normal qu'elle n'ait plus le statut de 1^{ère} adjointe au Maire et de ce fait ne touchera plus d'indemnités.

La question du remplacement de Karine CAILLERE GAUTIER au rôle d'adjointe au Maire est soumise à l'ensemble des conseillers afin de choisir un remplaçant. Christine PASQUET se dévoue au rôle d'adjointe au Maire pour le temps de l'indisponibilité de Karine CAILLERE GAUTIER.

Il faut maintenant faire les démarches auprès de la Sous-Préfecture pour officialiser la démarche lors d'un conseil municipal exceptionnel qui pourrait se tenir le samedi 17 septembre 2016 de 8h30 à 9h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.